



COMMISSION DE DISCIPLINE

PROCÈS-VERBAL N° 20.25.26

RÉUNION PLÉNIÈRE DU 17.03.2026

DECISION DE LA COMMISSION

Affaire n°1 :

CADOURS / BEAUZELLE – Plateau U11 D1 du 10.01.2026

Pour le club CADOURS

Rappel à l'ordre pour le comportement des parents

Pour le club BEAUZELLE

Rappel à l'ordre pour le comportement des parents

3 mois de suspension ferme de toutes fonctions officielles à compter du 23.03.2026

Motif : Propos injurieux à spectateur au cours de la rencontre aggravé de par son absence de licence à la date de la rencontre et la catégorie concernée (U11)

4 ans d'interdiction de prise de licence à compter du 23.03.2026

Motif : Brutalité à spectateur au cours de la rencontre entraînant une blessure constatée par un certificat médical et une ITT inférieure à 8 jours

Affaire n°2 :

CUGNAUX 3 / ROQUES – Senior – Départemental 4 – Poule A – du 17.01.2026

Pour le club CUGNAUX

4 matches de suspension ferme de toutes fonctions officielles à compter du 23.03.2026

Motif : Comportement intimidant à joueur au cours de la rencontre

Match perdu par pénalité à l'équipe Senior 3

Motif : Responsable de l'arrêt de la rencontre

Pour le club ROQUES

1 an de suspension ferme de toutes fonctions officielles à compter du 23.03.2026

Motif : Brutalité à spectateur au cours de la rencontre entraînant une blessure constatée par un certificat médical et une ITT inférieure à 8 jours

Match perdu par pénalité à l'équipe Senior 1

Motif : Responsable de l'arrêt de la rencontre

Affaire n°3 :

RANGUEIL / CASTELNAU D'ESTRETEFONDS – Senior – Départemental 1 – Poule A – du 22.02.2026

Pour le club RANGUEIL

1 an de suspension ferme de toutes fonctions officielles à compter du 26.02.2026

Motif : Comportement intimidant envers officiel pendant et après la rencontre

Amende de 35 € pour absence non excusée devant la Commission.

Pour le club CASTELNAU D'ESTRETEFONDS

Amende de 35 € pour absence non excusée devant la Commission.